

# SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à 18 H 00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jean-Luc FOSSÉ, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes FOSSÉ Jean-Luc, MÉAU Christophe, TISSERAND Florence, PEREZ Alain, ALEM Pierre, ANGELÉ Michel, CORNEILLE Stéphanie, DE VALENCE DE MINARDIÈRE Anne, DUCOURNAU Yann, LOUSTAU Anne-Marie, PERTUSA Fanny, SAMPAÏO Jessica, VANCOILLIE Véronique.

M. Bruno BLONDEAU donne procuration à Mme Fanny PERTUSA

M. Adrien CARITÉ donne procuration à Mme Anne-Marie LOUSTAU

Secrétaire de séance : M. Christophe MÉAU

## ÉLECTION SÉNATORIALE : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire explique qu'il convient de procéder à l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Il précise que le Conseil Municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants. Après avoir mis en place le bureau électoral et avant l'ouverture du scrutin il constate que 2 listes de candidats ont été déposées :

-Liste « Le bon sens pour Aubiet » : M. Jean-Luc FOSSÉ, Mme Florence TISSERAND, M. Christophe MÉAU, Mme Véronique VANCOILLIE, M. Alain PEREZ, Mme Anne-Marie LOUSTAU.

-Liste « Énergies Aubiétaines » : M. Michel ANGELÉ, Mme Anne DE VALENCE DE MINARDIÈRE.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Liste	Suffrages obtenus	Délégués	Suppléants
« Le bon sens pour Aubiet »	13	3	3
« Énergies Aubiétaines »	2	0	0

M. le Maire a proclamé élus délégués les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste :

Nom et prénom de l' élu	Liste	Mandat de l' élu
M. FOSSÉ Jean-Luc	« Le bon sens pour Aubiet »	Délégué
Mme TISSERAND Florence	« Le bon sens pour Aubiet »	Déléguée
M. MÉAU Christophe	« Le bon sens pour Aubiet »	Délégué
Mme VANCOILLIE Véronique	« Le bon sens pour Aubiet »	Suppléante
M. PEREZ Alain	« Le bon sens pour Aubiet »	Suppléant
Mme LOUSTAU Anne-Marie	« Le bon sens pour Aubiet »	Suppléante

## TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT D'UN LUMINAIRE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que le remplacement d'un luminaire devenu vétuste, rue Roger Lèches, doit être effectué. Le coût estimatif de cette intervention qui va être réalisée par le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers est de 680,65 € H.T. et 30% de ce montant, soit 204,20 €, est pris en charge par le Syndicat.

Ouï cet exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le remplacement d'un luminaire rue Roger Lèches pour un montant de 680,65 € H.T. soit 816,78 € T.T.C.
- sollicite de M. le Président du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers une

- subvention de 30% soit 204,20 €
- charge le Syndicat Départemental d'Energies du Gers de la réalisation des travaux dans le cadre de la convention de mandat passée entre les deux parties
- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention précitée.

### **BÂTIMENTS COMMUNAUX : REMPLACEMENT DES BLOCS DE SÉCURITÉ**

M. le Maire expose que la société RECURT SÉCURITÉ INCENDIE, en charge de la maintenance du matériel de sécurité contre l'incendie, a effectué la vérification annuelle des bâtiments communaux. Suite à ce contrôle la société a fait part de la nécessité de remplacer et mettre aux normes de nombreux blocs d'éclairage de secours. Ce remplacement du matériel hors-service ou ne répondant plus aux normes représentant un coût important, M. le Maire explique avoir demandé à la société de prévoir une partie de ces travaux en 2020 et le reste en 2021 pour répartir les charges. Il présente les devis correspondant à ces travaux :

- intervention prévue en 2020 : remplacement et mise aux normes des blocs d'éclairage de secours hors service dans la salle de musique, au Foyer Rural et à l'Ecole pour un montant total de 1 291,60 € H.T. soit 1 549,92 € T.T.C.
- intervention prévue en 2021 : remplacement et mise aux normes des blocs d'éclairage de secours hors service dans l'Eglise et les salles attenantes pour un montant total de 1 158,31 € H.T. soit 1 389,97 € T.T.C.

M. le Maire propose de valider dans un premier temps les travaux prévus en 2020.

Ouï cet exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le remplacement et la mise aux normes des blocs d'éclairage de secours préconisés par la société RECURT SÉCURITÉ INCENDIE.
- accepte le devis correspondant à l'intervention prévue en 2020 par la société RECURT SÉCURITÉ INCENDIE pour un montant total de 1 291,60 € H.T. soit 1 549,92 € T.T.C.
- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces travaux.

### **FOYER RURAL : REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE**

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de remplacer la porte d'entrée du Foyer Rural devenue vétuste. Il explique avoir contacté diverses entreprises et présente les devis reçus à ce jour :

- SARL ARP de Lartigue (32) : devis d'un montant de 5 249,89 € H.T. soit 6 299,87 € T.T.C. pour une porte 2 vantaux en aluminium panneau plein.
- SARL ARP de Lartigue (32) : devis d'un montant de 4 627,35 € H.T. soit 5 552,82 € T.T.C. pour une porte 2 vantaux en aluminium vitrage 1/3 partie haute.
- SARL CASTEL ET VANCOILLIE de Mauvezin (32) : devis d'un montant de 3 913,16 € H.T. soit 4 695,79 € T.T.C. pour une porte 2 vantaux en aluminium avec vitrage.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de retenir le devis le moins disant de la SARL CASTEL ET VANCOILLIE de Mauvezin (32) pour remplacer la porte d'entrée du Foyer Rural pour un coût de 3 913,16 € H.T. soit 4 695,79 € T.T.C.

## **ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION**

M. le Maire rappelle la nécessité d'acquérir de nouveaux panneaux de signalisation pour mettre en conformité la signalisation des passages à niveau suite à une commission de la SNCF. Cette mise en conformité implique l'acquisition de 9 panneaux.

De plus, il informe qu'il convient également d'acheter de nouveaux panneaux pour indiquer et compléter la réglementation routière suite aux récents travaux de voirie place de la Mairie (interdiction aux véhicules à moteur sur le parvis de l'Eglise), chemin du stade (limitation de vitesse à 30km/h, interdiction au plus de 3,5t, impasse), et suite à la création du parking derrière la Mairie (interdiction au plus de 3,5t). Cela représente l'acquisition de 8 panneaux de signalisation.

M. le Maire présente trois devis pour l'acquisition d'un total de 17 panneaux de signalisation (supports et attaches compris) :

- société COMAT ET VALCO de Béziers (34) : devis d'un montant de 1 300 € H.T. soit 1 560 € T.T.C.

- société DISCOUNT COLLECTIVITÉ de Béziers (34) : devis d'un montant de 1 366 € H.T. soit 1 540,85 € T.T.C.

- société JPP DIRECT de Chatuzange le Goubet (26) : devis d'un montant de 1 113,84 € H.T. soit 1 336,61 € T.T.C.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de retenir le devis le moins disant de la société JPP DIRECT de Chatuzange le Goubet (26) pour l'acquisition des panneaux de signalisation pour un coût de 1 113,84 € H.T. soit 1 336,61 € T.T.C.

## **SUBVENTION ASSOCIATION KIRIKOU : MODALITÉS DE VERSEMENT**

M. le Maire fait part d'une demande du Trésor Public de prendre une délibération pour acter le mode de versement de la subvention à l'association Kirikou. En effet, il explique que pour le bon fonctionnement de l'association un acompte de 50 000 € est versé tous les ans au mois de janvier, avant le vote du budget, et que le solde est versé une fois le budget voté avec les autres subventions communales.

Pour l'année 2020 un acompte de 50 000 € a été versé au mois de janvier et le solde restant, soit 38 445 €, a été versé au mois de juin.

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour autoriser le versement de la subvention à l'association Kirikou en 2 fractions chaque année : un acompte de 50 000 € en janvier et le solde restant après le vote du budget primitif.

Ouï cet exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine le mode de versement de la subvention à l'association Kirikou avec un acompte de 50 000 € en janvier et le solde restant après le vote du budget.

## **MARCHÉ HEBDOMADAIRE : DROIT DE PLACE**

M. le Maire informe l'assemblée qu'à la création du marché hebdomadaire il avait été décidé d'instaurer la gratuité du droit de place pour tous les exposants pour une durée de deux ans. Une première prolongation de deux ans supplémentaires de cette gratuité a été actée par une délibération en 2017, il convient donc de prendre une nouvelle décision sur le prolongement ou non de cette gratuité.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prolonger et maintenir la gratuité du droit de place pour les exposants du marché hebdomadaire jusqu'à nouvel ordre.

## **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

### **Biens M. CHENE et Mme ALLEGRE**

M. le Maire présente une demande de DPU concernant les biens appartenant à M. Fabien CHENE et Mme Martine ALLEGRE sis à AUBIET, 1 rue du Foirail, cadastrés section AB n°259 d'une superficie de 00ha 01a 87ca, section AB n°260 d'une superficie de 00ha 02a 39ca et « Au Village » cadastré section AB n°36 d'une superficie de 00ha 02a 70ca. A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Prémption Urbain sur ces biens.

### **Terrain M. MAILHES**

M. le Maire présente une demande de DPU concernant le terrain appartenant à M. Jean MAILHES, sis à AUBIET, Au Petit Martin, cadastré section ZC n°118 d'une superficie de 00ha 08a 50ca. A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Prémption Urbain sur ce terrain.

### **Bien M. DONARD et Mme BERNAD**

M. le Maire présente une demande de DPU concernant le bien appartenant à M. Didier DONARD et Mme Caroline BERNAD, sis à AUBIET, Au Barbut – 2 lotissement Les Hauts de Riquebel, cadastré section AD n°70 d'une superficie de 00ha 12a 03ca. A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Prémption Urbain sur ce bien.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Incivilités

Tout d'abord M. le Maire souhaite remercier M. ANGELÉ d'avoir pris l'initiative de nettoyer l'aire de parking situé sur la RD 924 en direction de Gimont suite à un dépôt sauvage d'encombrants.

De plus, M. le Maire informe avoir identifié une personne extérieure à la commune ayant déposé des bidons d'huile hydraulique sur l'aire de conteneurs située au quartier de la Jalousie. Après l'avoir contacté, cette personne est venue récupérer ses bidons pour les amener en déchetterie. Mme DE VALENCE DE MINARDIÈRE confirme que cette aire de conteneurs est régulièrement la cible de dépôts sauvages et d'incivilités alors qu'une déchetterie est à proximité sur la commune de Gimont. M. MÉAU en profite pour préciser que c'est le SICTOM EST qui reste décisionnaire quant à l'implantation et aux nombres de conteneurs sur la commune ainsi que pour toutes les questions relatives au ramassage des ordures. M. DUCOURNAU souhaite savoir si la collecte en porte-à-porte, arrêtée au moment de la crise sanitaire a recommencé et qui est en charge du nettoyage des aires de conteneurs. M. le Maire répond n'avoir reçu aucune information concernant la reprise de la collecte en porte-à-porte et que l'entretien des aires de conteneurs était normalement effectué par le SICTOM EST mais que ce n'est plus cas sans pour autant avoir été informé de l'arrêt de cette mission. Il va demander plus d'informations au SICTOM EST à ce sujet.

### Départ de Mme DECOLY

M. le Maire informe du départ de Madame DECOLY, Directrice de l'Ecole, qui quitte son poste pour de nouveaux projets. Il ajoute qu'elle sera remplacée par M. MORRA. Il tient également à faire savoir qu'à la fin de l'année scolaire une lettre anonyme visant Mme DECOLY a été déposée dans la boîte aux lettres de l'Ecole. Il condamne fermement ce procédé et apporte son soutien à Mme DECOLY.

Proposition de partenariat société « Axa France »

M. le Maire explique avoir reçu de la société « Axa France » une demande de partenariat « Assurance santé pour votre commune » pour permettre aux administrés sous contrat avec cette société de bénéficier de tarifs promotionnels. Il informe ne pas être favorable à ce partenariat considérant que ce n'est pas le rôle d'une commune de mettre en avant une société plutôt qu'une autre. Mme DE VALENCE DE MINARDIÈRE acquiesce cette position en indiquant qu'une entreprise privée n'a pas à demander l'appui d'une commune pour exercer son activité.

3CAG : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Présentation du Rapport 2019.

3CAG : élections

M. le Maire souhaite féliciter M. MÉAU qui a été élu vice-président à la 3CAG en tant que responsable de la commission finance.

Tour de table

M. ANGELÉ fait remarquer que suite aux récents orages et ruissèlements des eaux une rigole s'est formée sur le nouveau parking derrière la mairie. Mme TISSERAND répond qu'elle va se renseigner et demander des devis pour le faire goudronner afin d'éviter qu'il ne se dégrade à chaque intempérie.

M. MÉAU signale qu'il serait souhaitable de matérialiser un passage piéton au niveau du lotissement Aux Mestres pour marquer le passage entre l'arrêt de bus et le nouveau trottoir route de Marsan.

M. PEREZ informe avoir rencontré des administrés, avec M. DUCOURNAU, qui ont le projet de créer un jardin partagé. Il explique que ce projet sera présenté, avec d'autres sujets, à la prochaine réunion de la commission « Environnement, Enfance et Jeunesse, Associations » prévue le jeudi 16 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05